

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

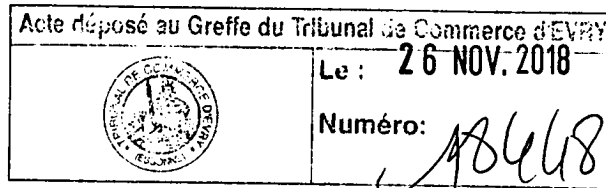
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00013 Numéro SIREN : 478 086 077 Nom ou dénomination : 3D PRINT
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2018 sous le numéro de dépôt 18448



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2018
STATUANT SUR LES COMPTES 2017

Le 29/06/2018, à 18H à BRUNOY

Monsieur Vincent NUTTENS, détenant 98 parts sociales,
Madame Géraldine NUTTENS, détenant 1 part sociale,
Monsieur Claude NUTTENS, détenant 1 part sociale,
Associés de la société 3D PRINT, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par chacun des associés présents.
Aucun pouvoir pour non présence n'a été présenté par les associés représentés.

Monsieur Vincent NUTTENS, préside la séance en qualité de Gérant et Associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.
Il constate également qu'aucune question écrite n'a été adressée par l'un quelconque des associés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée:

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence sans pouvoirs annexés.
- le rapport de gestion de la gérance
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- le texte des projets de résolutions

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Information sur les effets du redressement Fiscal

GN
C.N.
V

- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Approbation de ces conventions
- Création d'une société Holding, modification de la SARL en SAS
- Distribution de Dividendes en 2018
- Rémunération de la Gérance et avantages sociaux
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Le Président donne lecture

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant apparaître un résultat net après impôts de 382 062€

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'assemblée Générale a nommé son commissaire aux comptes, M.Grégoire PROUST de la société SR CONSEIL lors de l'AG sur les comptes de 2015.

Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 a été lu et commenté lors de cette AG

La mission du Commissaire aux comptes est automatiquement reconduite, la durée légale étant de 6 exercices soit jusqu'aux résultats de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un résultat net après impôts de 382 062€.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'assemblée Générale approuve la distribution au Plan d'Epargne Entreprise Salariale dont copie a été validée par les services des Impôts, pour un total de 47 395€ sur l'exercice 2017. A ce total s'ajoutent les charges sociales SCG et CRDS pour 9.7% soit de 4 597€ et le Forfait social pour 9 479€.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GN
C.N

U

Résolution n°5

L'Assemblée Générale décide de valider le résultat de 382 062€ et d'affecter ce total au report à nouveau. Le report à nouveau à fin 2016 étant de 1 047 057€ celui-ci sera porté à 1 429 119€. La réserve légale est à 10% du capital social et conforme à la réglementation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale constate et accepte le montant total de la rémunération du Gérant pour l'exercice 2017 pour un montant total net de 171.820 Euro conforme à l'AG de 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7

La rémunération du gérant pour 2018 est plafonnée à un maximum de 250.000 €. Pour la Gérance, la société prend en charge toutes les cotisations sociales et donne droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs. La société prend en charge également les plans retraite dit MADELIN

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°8

L'assemblée Générale décide de procéder à la distribution de dividendes en 2018 pour un total plafonné à un maximum de 500.000€. Le montant et dates d'attribution restent sous la décision du gérant pour ne pas perturber la trésorerie, l'exploitation ou les investissements de l'entreprise.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°9

L'assemblée Générale donne son accord et tout pouvoir au gérant ou tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales pour transformer la Société 3DPRINT en SAS au lieu de SARL.

L'assemblée Générale accepte à ce titre toutes les conséquences financières d'une telle modification.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°10

L'assemblée Générale donne accord à la gérance pour la création d'une HOLDING dont 3DPRINT sera rattachée. Le nom de cette HOLDING est laissé à l'appréciation de la gérance. Les dates de réalisation en 2018 seront sous la décision de la gérance en fonction de la constitution des documents légaux obligatoires.

L'assemblée Générale donne aussi son accord au rattachement dans la HOLDING de la Société 3DMEDICAL dont les associés sont les mêmes que ceux de 3DPRINT.

L'AG donne aussi pouvoir à la gérance d'ajouter éventuellement la 3DSCI à la HOLDING

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°11

3D PRINT- SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 478 086 077 - SIRET 47808607700045 - CEE FR44 478 086 077

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance pour domicilier la HOLDING au 12 Allée de la Tuilerie ZAC de la Tuilerie – 94440 MAROLLES EN BRIE

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°12

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial, constate l'existence d'une convention réglementée visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce pour l'année 2017.

L'assemblée Générale constate cette convention, a pris connaissance du rapport spécial et des trois conventions. L'assemblée Générale donne son accord pour la convention 2017 et renouvellement pour 2018

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°13

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et sans question diverses particulières la séance est levée à 19h 30mn

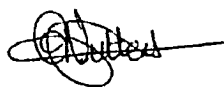
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Gérant
M. NUTTENS Vincent

Vincent NUTTENS



Géraldine NUTTENS



Claude NUTTENS



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29/06/2018
EXERCICE 2017

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant apparaître un résultat net après impôts de 382 062€

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé 2017.

Résolution n°2

L'assemblée Générale a nommé son commissaire aux comptes, M.Grégoire PROUST de la société SR CONSEIL lors de l'AG sur les comptes de 2015.

Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 a été lu et commenté lors de cette AG

La mission du Commissaire aux comptes est automatiquement reconduite, la durée légale étant de 6 exercices soit jusqu'aux résultats de l'exercice 2021.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un résultat net après impôts de 382 062€.

Résolution n°4

L'assemblée Générale approuve la distribution au Plan d'Epargne Entreprise Salariale dont copie a été validée par les services des Impôts, pour un total de 47 395€ sur l'exercice 2017. A ce total s'ajoutent les charges sociales SCG et CRDS pour 9.7% soit de 4 597€ et le Forfait social pour 9 479€.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale décide de valider le résultat de 382 062€ et d'affecter ce total au report à nouveau.

Le report à nouveau à fin 2016 étant de 1 047 057€ celui-ci sera porté à 1 429 119€.

La réserve légale est à 10% du capital social et conforme à la réglementation.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale constate et accepte le montant total de la rémunération du Gérant pour l'exercice 2017 pour un montant total net de 171.820 Euro conforme à l'AG de 2016.

Résolution n°7

La rémunération du gérant pour 2018 est plafonnée à un maximum de 250.000 €.

Pour la Gérance, la société prend en charge toutes les cotisations sociales et donne droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs. La société prend en charge également les plans retraite dit MADELIN

Résolution n°8

L'assemblée Générale décide de procéder à la distribution de dividendes en 2018 pour un total plafonné à un maximum de 500.000€. Le montant et dates d'attribution restent sous la décision du gérant pour ne pas perturber la trésorerie, l'exploitation ou les investissements de l'entreprise.

Résolution n°9

L'assemblée Générale donne son accord et tout pouvoir au gérant ou tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales pour transformer la Société 3DPRINT en SAS au lieu de SARL.

L'assemblée Générale accepte à ce titre toutes les conséquences financières d'une telle modification.

Résolution n°10

L'assemblée Générale donne accord à la gérance pour la création d'une HOLDING dont 3DPRINT sera rattachée. Le nom de cette HOLDING est laissé à l'appréciation de la gérance. Les dates de réalisation en 2018 seront sous la décision de la gérance en fonction de la constitution des documents légaux obligatoires.

L'assemblée Générale donne aussi son accord au rattachement dans la HOLDING de la Société 3DMEDICAL dont les associés sont les mêmes que ceux de 3DPRINT.

L'AG donne aussi pouvoir à la gérance d'ajouter éventuellement la 3DSCI à la HOLDING

Résolution n°11

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance pour domicilier la HOLDOING au 12 Allée de la Tuilerie ZAC de la Tuilerie – 94440 MAROLLES EN BRIE

Résolution n°12

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial, constate l'existence d'une convention réglementée visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce pour l'année 2017:

L'assemblée Générale constate cette convention, a pris connaissance du rapport spécial et des trois conventions. L'assemblée Générale donne son accord pour la convention 2017 et renouvellement pour 2018

Résolution n°13

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Gérant
M. NUTTENS Vincent



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3D PRINT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 80 T 12 RUE LE TUILERIE 94440 MAROLLES-EN-BRIE Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET* 4 7 8 0 8 6 0 7 7 0 0 0 3 7 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3 1 1 2 0 1 7	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	297	AC	297
	Frais d'établissement *	CX		CQ	
	Frais de développement *	AF		AG	
	Concessions, brevets et droits similaires	AH		AI	
	Fonds commercial (1)	AJ	413	AK	413
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO	
	Terrains	AP		AQ	
	Constructions	AR	551 748	AS	364 978
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	184 924	AU	109 838
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW	
	Immobilisations en cours	AX		AY	
	Avances et acomptes	CS		CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU		CV	
	Autres participations	BB		BC	
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BD		BE	
	Créances rattachées à des participations	BF		BG	
	Autres titres immobilisés	BH	18 024	BI	18 024
	Prêts	BJ	755 406	BK	475 526
	Autres immobilisations financières *	BL		BM	
	TOTAL (II)	BN		BO	
	STOCKS*	BP		BQ	
	Matières premières, approvisionnements	BR		BS	
	En cours de production de biens	BT	89 502	BU	89 502
	En cours de production de services	BV		BW	
	Produits intermédiaires et finis	BX	772 450	BY	34 315
	Marchandises	BZ	100 583	CA	100 583
	Avances et acomptes versés sur commandes	CB		CC	
	CRÉANCES	CD		CE	
	Clients et comptes rattachés (3)*	CF	528 090	CG	528 090
Comptes de régularisation	Autres créances (3)	CH	69 700	CI	69 700
	Capital souscrit et appelé, non versé	CJ	1 560 325	CK	34 315
	DIVERS	CW			
	Valeurs mobilières de placement	CM			
	(dont actions propres:	CN			
	Disponibilités	CO	2 315 731	1A	509 841
	Charges constatées d'avance (3) *				1 805 891
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif * (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				

Renvois : (1) Dont droit au bail : ☐ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : ☐ CP (3) Part à plus d'un an : ☐ CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances : ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		3D PRINT		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	1 047 057	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	382 062	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 440 119	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	4 459	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	116 719	
	Dettes fiscales et sociales			DY	252 690	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	6 814	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	(14 910)	
TOTAL (IV)			EC	365 772		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 805 891		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	365 772	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 3D PRINT

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 453 118	FB	FC 3 453 118
	Production vendue { biens * services*	FD	(9 220)	FE	FF (9 220)
		FG	105 475	FH	FI 105 475
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 549 373	FK	FL 3 549 373
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO 8 325
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 50 000
	Autres produits (1) (11)				FQ 2 154
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 3 609 853
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 1 522 689
	Variation de stock (marchandises)*				FT 18 062
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 150 197
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 484 239
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 13 881
	Salaires et traitements*				FY 497 231
	Charges sociales (10)				FZ 256 490
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA 158 413
					GB
					GC 34 315
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE 1 555
	Autres charges (12)				GF 3 137 072
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG 472 781
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 2 656
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM 75 000
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
Total des produits financiers (V)					GP 77 656
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
Total des charges financières (VI)					GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 77 656
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 550 437

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise 3D PRINT		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	47 804
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	47 804
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 950
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	25 950
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	21 854
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	47 395
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	142 834
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 735 313
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 353 251
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	382 062
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	47 751
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	18 817
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	57
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

3D PRINT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 2 rue de l'Abbaye – 91800 BRUNOY

RCS : EVRY 478 086 077

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



audit - conseil
expertise comptable

Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

91 rue Saint Lazare – 75009 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 850 euros – RCS Paris B 789 994 514 – Siret 789 994 514 00030



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale ordinaire de la société 3D Print,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D Print relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

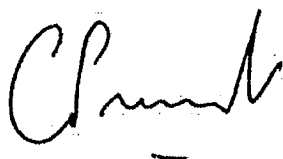
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1^{er} juin 2018

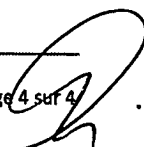
Le commissaire aux comptes

Groupe SR Conseil Paris

Membre de la compagnie régionale de Paris



Grégoire Proust



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépreciations	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
Capital Souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	297 €	297 €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €
Autres Immobilisations Incorporelles	413 €	413 €	- €	- €
Immobilisations Corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage indus.	551 748 €	364 978 €	186 770 €	134 854 €
Autres Immobilisations Corporelles	184 924 €	109 838 €	75 086 €	46 274 €
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	18 024 €		18 024 €	7 524 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	755 406 €	475 526 €	279 880 €	188 652 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Marchandises	89 502,00 €	- €	89 502 €	107 564 €
Avances et Acomptes Versés sur Cdes				
Créances				
Clients et Comptes rattachés	772 450 €	34 315 €	738 135 €	815 559 €
Autres Créances	100 583 €	- €	100 583 €	364 385 €
Divers				
Disponibilités	528 090 €	- €	528 090 €	197 245 €
Charges Constatées d'avance	69 700 €	- €	69 700 €	335 730 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 560 325 €	34 315 €	1 526 010 €	1 820 483 €
TOTAL GENERAL	2 315 731 €	509 841 €	1 805 890 €	2 009 135 €

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000 €	10 000 €
Réserve Légale	1 000 €	47 621 €
Report à Nouveau	1 047 057 €	964 350 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	382 062 €	285 986 €
TOTAL	1 440 119 €	1 307 957 €

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour risques	- €	125 000 €
TOTAL	- €	125 000 €

DETTES

Emprunts et Dettes Diverses	4 459 €	4 916 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	116 719 €	232 883 €
Dettes Fiscales et Sociales	252 690 €	337 869 €
Autres Dettes	6 814 €	- €
Produits constatés d'avance	- 14 910 €	510 €
TOTAL	365 772 €	576 178 €

TOTAL GENERAL	1 805 891 €	2 009 135 €
----------------------	--------------------	--------------------

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de Marchandises	3 453 118 €	2 892 402 €
Production Vendue	96 255 €	97 218 €
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 549 373 €	2 989 620 €
Dont Exportation	1 137 697 €	291 241 €
Subventions Exploitation	8 325 €	6 933 €
Reprises sur Prtvisions (et amortissements), transferts de charge	50 000 €	- €
Autres Produits	2 154 €	1 143 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION I	3 609 852 €	2 997 696 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de Marchandises	1 483 464 €	1 233 789 €
Variation de Stock	18 062 €	- 52 329 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements	189 421 €	122 601 €
Autres Achats et charges externes	484 239 €	355 301 €
Impots Taxes et versements assimilés	13 881 €	15 121 €
Salaires et traitements	497 231 €	459 377 €
Charges sociales	256 490 €	251 748 €
Dotations aux amortissements et dépreciations	- €	- €
sur immobilisations : dotations aux amortissements	158 413 €	154 743 €
sur actifs circulants : dotations aux provisions	34 315 €	- €
Autres charges	1 555 €	1 219 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION II	3 137 072 €	2 541 571 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	472 780 €	456 125 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	2 656 €	836 €
Reprises sur provisions et tranferts de charge	75 000 €	- €
TOTAL PRODUITS FINANCIERS V	77 656 €	836 €
CHARGES FINANCIERES		
Difference negative de change	- €	2 €
TOTAL CHARGES DINANCIERS VI	- €	2 €
RESULTAT FINANCIER(V-VI)	77 656 €	837 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	550 437 €	456 963 €

COMPTE DE RESULTAT SUIVE

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	47 804 €	25 153 €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	47 804 €	25 153 €
CHARGES EXCEPTIONNELLE		
Sur opération de gestion	25 950 €	56 438 €
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	25 950 €	56 438 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	21 854 €	31 285 €
Participation des salariés aux résultats	47 395 €	41 622 €
Impôts sur les bénéfices	142 834 €	98 070 €
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	3 735 313 €	3 023 684 €
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 353 251 €	2 737 699 €
BENEFICE OU PERTE	382 062 €	285 986 €
Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	47 751 €	- €
Charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	18 187 €	- €

DESIGNATION DE LA SOCIETE 3D PRINT

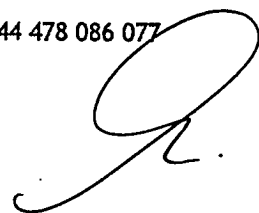
COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 01/01/2017 au 31/12/2017

Bilan ACTIF
BILAN PASSIF
COMPTE DE RESULTAT
COMPTE DE RESULTAT (Suite)
ANNEXES 1 à 9

ANNEXES AU BILAN avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2017 dont le total est de 1.805.891€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dégageant un bénéfice de 382.062€.

L'exercice a une période de 12 mois du 01/01/2017 au 31/12/2017
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes comptables 206-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont exprimés en euros

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

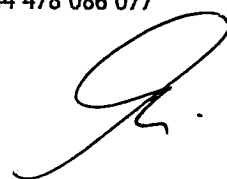
AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel Informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les coûts sont évalués suivant la méthode du premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ils tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

ANNEXE 5 - ACTIF IMMOBILISE

Voir tableau joint

ANNEXE 6 - AMORTISSEMENTS

Voir tableau joint

ANNEXE 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Voir tableau joint

ANNEXE 8 - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Voir tableau joint

ANNEXE 9 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Néant

ANNEXE 10 - TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DES EXERCICES PRECEDENTS

Pas de Distribution de Dividendes Résultats en report à nouveau

REPORT A NOUVEAU au 31/12/2017 : 1 047 057 €

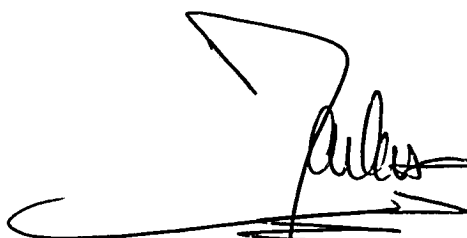
ANNEXE 11 - DETAIL DES PLUS OU MOINS VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

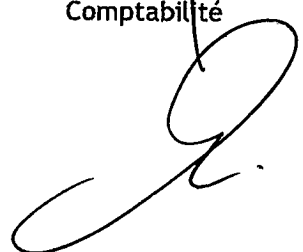




ANNEXES 12 -13 -14 - SANS OBJET



M. MARLASCA Emilio
Comptabilité



ACTIF IMMOBILISE
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Au Début D'exercice	Augmentation	Diminution	En Fin d'exercice
Frais d'Etablissement	337 €	- €	40 €	297 €
Autres Postes D'immobilisations Incorporelles	1 821 €	- €	1 407 €	413 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 158 €	- €	1 447 €	710 €
Installations techniques, matériel et outillage indus.	370 748 €	181 000 €	- €	551 748 €
Installations générales, agencements aménagements	746 €	27 356 €	- €	28 102 €
Matériels de transport	5 809 €	- €	- €	5 809 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	121 072 €	29 941 €	- €	151 013 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	498 375 €	238 297 €	- €	736 672 €
Prêts et autre immobilisations financières	7 524 €	10 500 €	- €	18 024 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 524 €	10 500 €	- €	18 024 €
ACTIF IMMOBILISE	508 056 €	248 797 €	1 447 €	755 406 €



NOTES SUR LE BILAN

1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valaurs Nettes	Taux
Frais de constitution	103 €	
Frais de 1er Etablissement	195 €	
TOTAL	298 €	

2 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

	Au Début D'exercice	Augmentation	Diminution	En Fin d'exercice
Frais d'Etablissement et de développement	337 €	- €	40 €	297 €
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 821 €	- €	1 407 €	414 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 158 €	- €	1 447 €	711 €
Installations techniques, matériel et outillage indus.	235 894 €	128 337 €	- €	364 231 €
Installations générales, agencements aménagements	81 353 €	29 231 €		110 584 €
Matériels de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	317 247 €	157 568 €	- €	474 815 €
ACTIF IMMOBILISE	319 405 €	157 568 €	1 447 €	475 526 €

3 ACTIF IMMOBILISE ETAT DES CREANCES

	MONTANT Brut	Echeances à Moins 1 An	Echeances à Plus 1 An
Autres Creances	18 024 €	- €	18 024 €
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	18 024 €	- €	18 024 €
Creances clients et comptes rattachés	772 450 €	772 450 €	- €
Autres Creances	100 583 €	100 583 €	- €
Charges constatées d'avance	69 700 €	69 700 €	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	942 733 €	942 733 €	- €
TOTAL DES CREANCES	960 757 €	942 733 €	18 024 €

4 PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Clients Factures à Etablir	- €



5 PROVISIONS

	Debut Exercice	Dotations Exercice	Reprises exercice Utilisée	Reprises exercice non utilisé	Provisions fin exercice
Litiges	125000€	- €	125 000 €	- €	- €

6 ETAT DES DETTES

	MONTANT Brut	Echeances à Moins 1 An	Echeances à Plus 1 An	Echeances à Plus 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 719 €	116 719 €	- €	- €
Dettes Fiscales et sociales	252 690 €	252 690 €	- €	- €
Autres dettes	6 814 €	6 814 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- 10 451 €	- 14 910 €	- €	- €
TOTAL	365 772 €	361 313 €	- €	- €

7 CHARGES A PAYER DETAIL

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	9 600 €
Charges sociales Charges à payer	34 444 €
Dettes provisionnées pour congés payés	13 921 €
Dettes provisionnées pour participation salariés	47 395 €
TOTAL CHARGES A PAYER	105 360 €

8 COMPTES DE REGULARISATION-CHARGES CONSTATEES AVANCE

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.
Charges constatées d'avance	69 700 €	- €	- €

9 COMPTES DE REGULARISATION-PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.
Produits constatées d'avance	- 14 910 €	- €	- €